VOL. XLIV SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 28 JUILLET 1915 No. 39

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

M. J. A. BEAUPRE

M. l'échevin J. A. Beaupré a été choisi comme candidat conservateur du comté de Saint-Boniface.

M. Beaupré est un de nos jeunes avocats canadiens-français les plus estimés du Manitoba ; il a un talent solide ; il est avec nous d'esprit, de cœur et de désirs dans toutes nos causes religieuses et nationale. On peut être sûrs aussi qu'il rendra justice à tous les autres groupes ethniques du comté.

Le *Manitoba*, tout en réaffirmant avec fermeté les réserves qu'il a faites au sujet du programme du nouveau parti conservateur n'éprouve aucun embarras à donner ses suffrages à M. Beaupré, qui est du reste pour nous un excellent ami personnel.

La conduite du nouveau parti conservateur à la chambre dépendra beaucoup de la qualité des hommes qu'il fera élire. M. Beaupré est de la bonne qualité.

L'Hon. Joseph Bernier

L'Honorable Joseph Bernier a adressé aux journaux, vendredi matin, la note suivante :

"Dans le domaine de la politique provinciale je suis aujourd'hui indépendant des partis, purement et simplement.

Pendant quinze ans j'ai suivi fidèlement la direction de sir Rodmond Roblin parce que je croyais sincèrement, comme je crois encore, qu'il voulait et faisait son possible pour obtenir à la minorité de cette province ses droits constitutionnels. Sir Rodmond est maintenant disparu de la vie publique. Je ne peux pas accepter le programme de M. Norris. Je ne peux pas non plus me dédire au point d'accepter cette clause du programme du nouveau parti conservateur qui demande l'abrogation des Amendements Coldwell. J'ai contribué à l'adoption de ces amendements ; je crois qu'ils ont amélioré la situation scolaire en permettant aux Commissions de venir à une entente juste et raisonnable avec les minorités en matière d'école. L'abrogation des Amendements Coldwell serait, à mon avis, un pas sérieux en arrière dans les relations équitables et la considération qui doivent exister entre la majorité et la minorité.

Hier mes vieux amis de Saint-Boniface m'ont demandé de placer mon nom devant la convention conservatrice comme candidat. Pour la raison donnée plus haut, j'ai dû, à mon regret, refuser. Personnellement, je n'ai aucune intention d'être candidat à la présente élection. Je n'ai aucune ambition de cette nature. La conduite future du parti, quel qu'il soit, qui viendra au pouvoir, déterminera ma propre ligne de conduite. Il y a certains principes que j'ai toujours défendus au meilleur de ma connaissance. Qu'on me permette d'énumérer, entre autres, les suivants :

Loyauté absolue à la Constitution, aux institutions, à la Couronne et au drapeau britanniques ;

Enseignement parfait de la langue anglaise dans chaque école de la province ;

Respect de la langue maternelle de tous les nommés à tort *étrangers*, lorsqu'ils sont devenus sujets britanniques naturalisés ;

La législation nécessaire pour supprimer la double taxe à Winnipeg, à Brandon et dans les autres centres partout où elle existe ;

Religion à l'école ;

Respect absolue de la province à l'Acte de la Confédération, au sujet des droits de toutes les parties au pacte ;

Représentation raisonnable à l'Assemblée Législative de toutes les nationalités qui y ont droit par leur nombre ;

J'accepterais l'abrogation des Amendements Coldwell si à ces amendements on en substituait d'autres qui fussent suffisants.

A moins que les partis politiques n'acceptent des vues larges et patriotiques sur toutes ces questions de principe, un troisième parti devra certainement se lever. Ce sera un parti constitutionnel ; et son programme sera de faire observer les principes posés par les pères de la Confédération Canadienne."

A la convention conservatrice tenue vendredi à Norwood, les délégués, après avoir été informés que M. Bernier ne pouvait dans les circonstances accepter la candidature, lui ont voté une motion de remerciements pour ses services depuis 15 ans ; ils l'ont aussi félicité d'être sorti indemne des récentes révélations mises à jour par les enquêtes royales.

L'honorable M. Bernier, qui s'abstient de la lutte sur une question de principes, emporte donc avec lui l'estime et le respect de ses amis. Et lui-même conserve pour ses amis des sentiments de grande cordialité.

Dans l'Alberta

Le Referendum qui vient d'avoir lieu dans l'Alberta en vertu du *Direct Legislation Act* au sujet de la tempérance a donné la majorité aux buveurs d'eau. Après le 1er juillet 1916, les 320 hôtels, les clubs et magasins de liqueur de la province seront abolis. On ne pourra se procurer des alcools et la boisson fermentée que pour fins de médecine, de science ou de culte. Il y aura des dispensaires affectés à ces fins. Les particuliers pourront cependant importer de la liqueur de l'extérieur de la province pour leur consommation personnelle. L'Acte ne pourvoit à aucune compensation pour ceux qui perdront leur licence. Le vote a été d'environ deux contre un en faveur de la tempérance.

SIR SANFORD FLEMING

Sir Sanford Fleming est mort à Halifax jeudi dernier. Ce grand ingénieur, dont les anciens de la Rivière Rouge se souviendront, avait 88 ans. Nous lisons dans la *Presse* de Montréal, à propos du distingué défunt :

Né en Ecosse, il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il vint s'établir dans notre pays, en 1845. Les solides études de génie civil qu'il avait faites l'induisirent à s'occuper particulièrement de la construction de chemins de fer. Le Pacifique Canadien et l'Intercolonial sont deux monuments impérissables dont il traça lui-même les grandes lignes, aidé de quelques autres ingénieurs éminents.

L'ECOLE DES HEROS

D'une pénétrante étude de l'académicien René Bazin, publiée par Les Annales et consacrée à l'officier français, nous détachons ce suggestif passage :

"Pour faire des héros, il faut d'abord, en être un soi-même, non de parade et de vanterie, et de mots qui sonnent, mais en simplicité, tous les jours, dans la résolution constamment affermie de se dévouer à une cause noble. Il faut aussi inspirer confiance et savoir le métier très difficile de la guerre. L'officier n'entraîne pas seulement, il protège. Ceux qui dépendent de lui ont vite le sentiment qu'il est un ménager de la force, qu'il veille, prévoit, abrite, et qu'on peut être protégé, grâce à lui, tandis que cette folie dont on entendait parler autrefois dans les réunions publiques, cette fameuse "levée en masse du peuple", ne serait qu'une sarabande destinée au massacre immédiat. Un second-maître de la marine, que je rencontrais hier, me disait :

—Quand nous embarquons sur un submersible, nous regardons d'abord le commandant. S'il est "calé", tranquille, à l'aise dans son réduit, où aboutissent toutes les puissances motrices du bateau, on plonge volontiers.

L'armée de terre aussi mesure le commandant. Et quand le chef est habile, vous voyez ce qu'elle fait. Mais il n'a toute puissance, pour le bien des troupes et du pays qu'à une troisième condition : aimer les hommes, savoir le laisser transparaître toujours, avoir, à l'occasion, "les gestes et les paroles." C'est une grande science, et qu'il faut apprendre jeune. On ignore ses voisins, trop souvent, et les préjugés acroissant l'ignorance, et l'envenimant, on peut voir, dans la société peu fraternelle où nous vivons, une réunion d'ouvriers ou de paysans se défier d'un bourgeois et réciproquement. Mais ceux qui ont vécu près du peuple, dès leur jeunesse, et surtout ceux qui l'ont abordé par les œuvres d'enseignement, de charité ou de mutualité, ceux qui, de bonne heure, ont été mêlés à la vie d'une armée, surtout d'une armée en guerre, sont tout de suite en intelligence, sans aucun embarras, sans aucun changement d'habitude avec tout honnête homme. S'ils ont du cœur, ils découvrent mille cœurs, trompés quelquefois, mais qui se rendent vite à l'évidence ; ils connaissent des délicatesses populaires, des politesses, des confidences aussi, et des misères, et des bonnes volontés auxquelles on ne résiste point. Grande joie, grande force pour l'action, grand avantage pour l'Etat ! Et l'école des héros n'a point d'autre commencement.

RENÉ BAZIN,
de l'Académie française.

L'OR ET LES BILLETS

Les dépêches de Paris ont signalé que le ministre des finances avait demandé par lettre au gouverneur de la Banque de France de donner satisfaction à un vœu "exprimé par les députés de la Seine." Ce vœu avait, paraît-il, un double objet : d'autre part, faire ouvrir par la Banque, dans ses succursales, ainsi qu'à Paris, "un guichet spécial" où sera reçu, "en échange de billets de banque," l'or que les particuliers lui apporteront "dans une pensée de patriotisme" ; et d'autre part, faire délivrer à ces particuliers un reçu distinct pour leur servir de "témoignage" de satisfaction pour la spontanéité avec laquelle ils auront pris des billets de banque à la place de l'or qu'ils gardaient sans emploi.

Les intentions qui ont conduit à réclamer ces mesures sont, assurément, des plus pures, dit le *Temps* à ce sujet ; il n'en serait pas moins déplorable que cette idée se répandit qu'on fait un sacrifice patriotique en acceptant des billets de banque contre de l'or. Le billet de banque français ne mérite pas cette injure.

Que l'on jette les yeux sur le dernier bilan de la Banque de France, celui qui a été arrêté au 1er juillet 1915. Qu'y voit-on ? Le passif total de la Banque était d'environ 15 milliards et demi, y compris le capital social et les réserves. Trois chapitres principaux apparaissent : pour un demi-milliard, les "divers" créditeurs : pour 2 milliards et demi environ, les "comptes courants et comptes de dépôts de fonds" ; enfin, dominant le tout, les billets en circulation, pour 2 millards 215 millions. Quelle était la contre-partie de ces dettes ? Elle est aisée à établir.

En dehors des rentes qu'elle a acquises et qui figurent au bilan pour plus de 200 millions, la Banque de France possédait, notamment : en comptes "divers", un peu moins d'un demi-milliard ; en effets de commerce escomptés par elle, 2 milliards et demi, dont 2 milliards 242 millions d'effets prorogés ; en créances sur l'Etat, par suite d'avances diverses, 6 milliards 633 millions ; la Banque avait, en outre, effectué aux particuliers des avances sur titres pour 620 millions ; enfin elle possédait, soit en encaisse métallique, soit en "disponibilités et avoir à l'étranger," une somme totale de 5 milliards 48 millions. C'est cette masse de valeurs—et non point l'encaisse métallique, comme le répètent de bonne foi tant de personnes—qui constitue la garantie des engagements de la Banque au nombre desquels était, avant la guerre, l'obligation de rembourser à vue et en espèces les billets de banque en circulation.

LA GUERRE

Paris, 22.—La canonnade continue dans l'Artois ; combats aux torpilles aériennes et à la grenade autour de Souchez ; violent bombardement entre la Meuse et la Moselle ; dans l'Argonne les Allemands s'emparent d'une partie de tranchée française formant saillie dans la ligne de front.

* * *

Rome. — L'offensive italienne continue sur l'Izonzo.

Les Russes défendent Varsovie avec tenacité ; l'assaut allemand est formidable.

* * *

Genève.—Des délégués turcs seraient en route pour cette ville dans le but d'entamer des négociations de paix avec la Triple Entente.

* * *

Le premier-ministre du Canada visite les soldats canadiens en Angleterre.

* * *

Winnipeg.—Il y a eu grande assemblée hier soir à l'Industrial Bureau pour activer le recrutement.

* * *

Petrograd.—Varsovie est énergiquement défendue par les Russes. Le Ministère de la Guerre russe admet cependant que peut-être Varsovie devra être évacuée pour raisons stratégiques.

* * *

Paris, 23.—Les Français capturent un sommet important le long de la rivière Fecht, dans les Vosges. Combats d'artillerie dans l'Artois, sur la Woevre-nord, et dans la forêt LePrêtre. Une attaque allemande est repoussée en Lorraine.

* * *

Rome.—La situation dans le Tyrol, le Trentin et la rivière Isonzo.

* * *

Paris, 24.—La lutte s'est faite hier surtout dans l'Argonne et les Vosges. Les aviateurs français lancent 28 bombes sur la gare de Conflano ; les Allemands massent des troupes à St-Mihiel.

* * *

Berlin prétend que Varsovie est aux mains des Allemands.

* * *

24 juillet.—L'Allemagne reçoit la note des Etats-Unis au sujet des droits des citoyens américains voyageant dans la zône de guerre.

* * *

Rome.—Les Italiens réclament des succès dans l'Isonzo.

* * *

Paris, 26.—Les Français s'emparent de fortes positions allemandes à Ban-de-Sapt, Vosges ; les anglais avancent en Belgique.

* * *

Les Allemands réussissent à traverser la rivière Varen, au nord de Varsovie ; mais ils ne font aucun progrès au sud, et Varsovie est encore puissamment défendue.

* * *

Londres.—D'après des nouvelles prises dans les cercles diplomatiques les Alliés réussiraient à forcer les Dardanelles dans une quinzaine de jours.

* * *

Rome.—Les Italiens bombardent la ville autrichienne de Gorizia et croient pouvoir s'en emparer bientôt.

* * *

Paris, 27.—Vifs combats d'artillerie dans l'Artois, dans la forêt LePrêtre et dans les Vosges. Le succès français dans les Vosges s'affirme comme très important.

* * *

Varsovie résiste toujours aux Allemands qui, cependant font du progrès au nord.

* * *

Les Allèmands coulent un nouveau bâteau américain portant de la contrebande de guerre.

Rome.—Rien de saillant à noter.

* * *

Paris, 28.—Dans les Vosges les Français s'emparent d'une forte position dominant la vallée de Fecht. Nombreux combats d'artillerie sur le reste du front.

* * *

Sur l'Isonzo l'artillerie italienne affirme une grande supériorité ; les Autrichiens ont commencé l'évacuation de Gorizia.

* * *

Les Russes ont réussi à arrêter l'avance des Allemands sur Varsovie, disent les dépêches. Les Allemands ont dû retraverser la rivière Narew à plusieurs endroits.

La vieille femme et les deux jeunes gens

Au journaliste suédois qui vient d'écrire : "La France a pris, depuis le mois d'août 1914, une apparence quasi céleste aux yeux de l'univers."—M. B.

—Racontez donc, mon ami, à M. Barrès l'histoire des deux frères.

—Je n'aime pas raconter cette histoire, dit le général, parce qu'à chaque fois, c'est bête, je pleure. Mais elle fait aimer la France... Il s'agit de deux enfants admirablement doués, pleins de cœur, pleins d'esprit, et qu'aimaient tous ceux qui les rencontraient. Je les avais connus tout petits. Leur père est un de nos plus brillants généraux.

Quand la guerre éclata, le plus jeune, François, venait d'être admis à St-Cyr. Il n'eut pas le temps d'y entrer, et, avec toute la promotion de la "Grande Revanche", il fut immédiatement nommé sous-lieutenant. Vous pensez s'il rayonnait de joie ! Dix-neuf ans, l'épaulette et les batailles ! Son aîné, Jacques, un garçon de vingt et un ans, tout à fait remarquable de science et d'éloquence, travaillait encore à la Faculté de droit, dont il était lauréat. Je suis convaincu qu'il avait un avenir d'homme d'Etat. Lui aussi, il partit comme sous-lieutenant.

Les deux frères se retrouvèrent dans la même brigade de la division de fer, le plus jeune au 26e de ligne, et l'aîné au 37e. Ils cantonnaient dans un village dévasté, et chaque jour joyeusement se retrouvaient, plaisant à tous et gagnant par leur jeunesse et leur amitié une sorte de popularité auprès des soldats.

Bientôt, on apprit que le régiment du Saint-Cyrien allait avoir à marcher, et que ce serait chaud. En cachette, Jacques s'en alla demander au colonel la permission de prendre la place de son petit François, qu'il trouvait trop peu préparé pour une action qui s'annonçait rude.

Le colonel reconnut la générosité du sentiment qui guidait le jeune homme, mais coupa court en disant :

—On ne peut pas faire passer ainsi un officier d'un corps à un autre corps.

Le jour fixé pour l'attaque arriva. La première compagnie à laquelle appartenait François fut envoyée en tirailleurs pour ouvrir le combat. Elle fut fauchée. Une autre suivit. Et puis une autre encore. Leurs débris durent se replier en laissant sur le terrain leurs morts et une partie de leurs blessés. Le petit sous-lieutenant n'était pas de ceux qui revinrent.

Le surlendemain nous reprimes l'offensive. L'aîné, en enlevant avec son régiment les tranchées allemandes, passa auprès du corps de son petit François tout criblé de balles. Un peu plus loin, il reçut une blessure à l'épaule.

Son capitaine lui ordonna d'aller se faire panser. Il refusa, continua et fut tué d'une balle dans la tête.

Les corps furent ramassés et ramenés dans les ruines du village. Les sapeurs du 26e dirent :

—On n'enterrera pas ce bon petit sous-lieutenant sans un cercueil. Nous allons lui en faire un.

Ils se mirent à scier et clouer.

Ceux du 37e dirent alors :

—Il ne faut traiter différemment les deux frères. Nous allons, nous aussi, faire un cercueil pour notre lieutenant.

Au soir, on se préparait à les enterrer côte à côte, quand une vieille femme éleva la voix.

C'était une vieille si pauvre qu'elle avait obstinément refusé d'abandonner le village. "J'aime mieux mourir ici," avait-elle dit. On l'avait laissée. Elle gitait misérablement dans sa cabane sur la paille et n'avait pas d'autre nourriture que celle que lui donnaient les soldats. Quand elle vit ces deux jeunes cadavres et les préparatifs, elle dit :

—Attendez un instant avant de les enfermer. Je vais chercher quelque chose.

Elle alla fouiller la paille sur laquelle elle couchait et en tira le drap qu'elle gardait pour sa sépulture. Et revenant :

—On n'enfermera pas, dit-elle, ces beaux garçons le visage contre des planches. Je veux les ensevelir.

Elle coupa la toile en deux et les mit chacun dans leur suaire, puis elle leur posa un baiser sur le front en disant chaque fois :

—Pour ta mère, mon cher enfant.

Nous nous tûmes quand le général eut ainsi parlé, et il n'était pas seul à avoir des larmes dans les yeux. Une prière d'amour se formait dans nos cœurs pour la France.

MAURICE BARRES,
de l'Académie française.

—*L'Echo de Paris.*

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

VERONIQUES

MORCEAU A DIRE

Quand Jésus sous sa croix montait péniblement
Le rude chemin du Calvaire,
Dans les cris et l'outrage et le lourd reniement
De tous les siens, — même de Pierre, —

Une femme au grand coeur sur lui s'apitoya,
Fendit la foule avec audace,
Et de son voile blanc, à genoux, essuya
Pieusement l'auguste face ;

Et son voile garda — garde encore aujourd'hui —
Le portrait ressemblant, unique,
Du prophète divin, gravé, donné par lui
A la pitié de Véronique...

Véronique ! doux nom dont il faudrait nommer
Tant de douces femmes de France
Que l'on voit tous les jours, vaillantes, essaimer
Vers les ruchers de la souffrance,

Y porter des trésors de tendresse, le miel
De leurs gestes, de leurs paroles,
Et les soins infinis de leurs mains, et le ciel
De leurs yeux qui sont des corolles.

Véroniques surtout celles qui, jour et nuit,
Sur les quais des gares brutales
S'en vont, dans la fumée et le vent et le bruit,
Le froid noir, la pluie en rafales,

Guetter, — non pas Jésus succombant sous le poids
De son gibet sauveur du monde, —
Mais l'arrivée, en de longs et mornes convois
Hoquetant dans l'ombre profonde,

De nos petits blessés, de nos martyrs à nous,
De vos Jésus, — comme naguère,
Mères, vous les nommiez en ployant les genoux, —
Des crucifiés de la guerre.

Ils passent, accroupis, étendus, douloureux,
Dévorés de soif et de fièvre.
Mais Véronique est là, penchant son front sur eux
Et tendant la coupe à leur lèvre,

Serrant leurs mains, chassant les cauchemars mauvais
Qu'enfantent ces nuits éternelles,
Et mettant dans leurs yeux comme une aube de paix,
Sur leur face un frais souffle d'ailes...

Hélas ! le train s'ébranle et les secoue encor ;
Et la fièvre encor se déchaine ;
Mais Véronique, — une autre, — en un pareil décor
Les guette à la gare prochaine.

Et d'autres sont plus loin, jalonnant leur chemin
De réconfort et de tendresse ;
Et nos blessés, de douce main en douce main,
Vont où leur destin les adresse...

Véroniques ! — Jésus par les siens délaissé
N'en vit qu'une sur son passage ;
Vous êtes légion pour le héros blessé
Dont vous essuyez le visage...

Véroniques ! Fleur pâle au bord des chemins creux,
Ou femme doucement penchée
Sur le Christ défaillant ou le soldat fiévreux,
Urne de tendresse épanchée,

Sois bénie à jamais, sois l'objet en tous lieux
D'une admiration unique,
Toi qui mets sur nos pleurs un sourire des cieux,
Fleur de Calvaire, ô Véronique !

FRANÇOIS FABIE.

LE RECRUTEMENT

(Communiqué)

Le Lieut.-Col. Geo. Clingan vient de recevoir des ordres à l'effet d'organiser un nouveau bataillon pour le service d'outre-mer. Cette recrue portera le nom de "79e Bataillon d'outre-mer" (79th Overseas Battalion) et aura ses quartiers généraux à l'Arsenal de Brandon. Déjà, on procède au recrutement et ceux qui maintenant désirent s'enrôler, pourront le faire aux quartiers généraux ci-haut indiqués, ainsi qu'en divers endroits de la province. Les formalités requises sont les suivantes : Age, 18 à 45 ans ; taille, 5 pieds et 3 pouces ; poitrine, 32 pouces ; et sain de partout. Tous ceux qui veulent s'enrôler sont priés de se présenter eux-mêmes aux quartiers généraux ou à quelque autre poste de recrutement.

Tous ceux qui se seront enrôlés obtiendront la permission de s'absenter pendant un mois afin de travailler à la récolte, et dans ce cas recevront leur salaire complet à la condition qu'ils produisent un certificat signé par un fermier, attestant qu'ils ont travaillé chez lui au cours du temps ci-haut mentionné. Le temps est venu pour tous les hommes aptes au service de s'enrôler. Personne ne peut et ne doit laisser son voisin aller combattre pour lui. CET APPEL S'ADRESSE A TOUS. Nombreux sont les vieillards qui brulent du désir de s'enrôler, mais leur âge avancé les en empêche. Venez immédiatement et accomplissez votre devoir.

Six mille personnes environ assistaient à la grande réunion tenue à l'Industrial Bureu mercredi soir pour stimuler le recrutement. Le lieutenant-gouverneur Cameron, Sir Hugh Macdonald, le maire Waugh, M. de Martin, Belge, ont prononcé des discours.

CONFERENCE

Conférence donnée par Mademoiselle Eugénie Dubuc à l'assemblée de la Ligue des Demoiselles Catholiques de Langue Française, le 14 juin 1915.

Révérend Monsieur l'Abbé,
Révérende Mère Directrice,

Mesdemoiselles,

Vous me faites l'honneur, Mesdemoiselles, d'inaugurer cette série de conférences qui auront dorénavant une place marquée à chaque assemblée de notre Ligue.

De quel sujet pourrait vous parler une Manitobaine qui n'a jamais contemplé d'autres horizons que l'immensité des plaines de l'Ouest ?

"Tout ce qui est de notre Patrie, tout ce qui touche à notre Patrie, mais c'est quelque chose de nous," disait récemment Sa Grandeur Monseigneur Langevin. Cette parole m'a inspirée de vous parler ce soir de ce quelque chose de notre patrie, dont nous devons être glorieuses : notre littérature canadienne française.

Un des buts de notre Ligue est d'étudier de plus près nos auteurs canadiens et d'en charger les rayons de notre bibliothèque. Je crois donc vous intéresser toutes en vous résumant ici l'histoire de notre littérature canadienne française, me permettant de puiser largement aux œuvres de notre érudit critique canadien : Monsieur l'abbé Camille Roy.

PREMIERE PERIODE 1760-1800

L'histoire de notre littérature nationale commence après la cession du Canada à l'Angleterre. Les livres qui ont été faits avant cette date, sont l'œuvre de Français de France qui, pour la plupart, sont retournés dans leur pays, et ces livres ont tous été publiés en France.

Après la cession, les Canadiens sont abandonnés à eux-mêmes, et ils doivent se vouer surtout à leur fortune économique. Les débuts de notre littérature sont lents et bien modestes. Outre qu'il n'y a pas ici de milieu intellectuelle favorable à l'éclosion des œuvres littéraires, les Canadiens n'ont que peu de temps à accorder aux travaux de l'esprit et, absorbés par les nécessités de la vie matérielle, pendant de longues années, ils estimeront assez médiocrement utiles à l'œuvre commune ceux qui seront tentés d'écrire.

C'est par le journalisme que se manifestera tout d'abord notre vie littéraire. Mais nos premiers journaux, comme la Gazette de Québec 1764, la Gazette de Montréal 1785, sont surtout anglais. Leurs colonnes françaises ne sont guère que la traduction des articles de la colonne anglaise correspondante. La Gazette Littéraire de Montréal 1778, fut, en réalité, la première manifestation intéressante de la vie intellectuelle de ce temps. Elle était l'organe d'un groupe de gens studieux qui fondèrent une Académie, et qui traitaient dans leur journal des questions d'ordre littéraire, moral et philosophique. La Gazette Littéraire ne vécut qu'une année.

L'année 1792 est la seconde date importante de cette première période de notre histoire littéraire. L'Acte de 1791 qui établit parmi nous le régime parlementaire, va donner à nos députés canadiens-français l'occasion de faire entendre les premiers sons de l'éloquence canadienne. Eloquence sobre, un peu terne et lourde, faite surtout de convictions profondes, d'un besoin et d'un sentiment vifs de la justice. On fonde alors à Québec le "Club Constitutionnel" où l'on agite tour à tour des questions politiques, commerciales, scientifiques et littéraires.

DEUXIEME PERIODE 1800-1820

Avec la fondation du premier journal politique canadien français, "Le Canadien," en 1806, commence une phase nouvelle de notre histoire. L'esprit canadien se fait plus inquiet, plus ardent, plus batailleur, et il va s'exprimer plus librement par la parole et par la plume. D'autres journaux vont paraître à côté du "Canadien," et après lui continuer nos luttes patriotiques. Le "Courrier de Québec," le vrai "Canadien", et à Montréal, le "Spectateur", "l'Aurore des Canadas", sont les premiers inscrits sur cette longue liste de journaux qui, surtout à partir de 1820, va se multipliant avec une surprenante rapidité. Ces journaux sont pour nos poètes, aussi bien que pour nos prosateurs, une invitation à écrire et à soumettre au public leurs ouvrages. Des noms déjà intéressants apparaissent, et attirent l'attention : Quesnel, Mermet, Bibaud, Denis, Benjamin Viger. Ce sont les aînés de la famille des poètes canadiens.

Il est à remarquer que deux noms de Français émigrés au Canada, apparaissent en tête de la liste de nos poètes : Joseph Quesnel et Joseph Mermet. Ces deux poètes essaient d'être canadiens, et y réussissent quelquefois. Quesnel écrit l'Epitre à M. Généreux Labadie, le Rimeur dépité, l'Anglomanie, où se trouvent assez bien représentés quelques-uns de nos travers et de nos ridicules ; Mermet, poète soldat, excite nos miliciens au combat, et chante en des vers sonores notre belle victoire de Châteauguay. Mais sous la lettre de cette poésie, on reconnait assez facilement l'âme française, étrangère, du poète. On la reconnait à quelques idées, à quelques impressions qui ne sont pas d'un Canadien. Denis Benjamin Viger qui vide son lourd "Portefeuille Canadien" dans les colonnes du "Spectateur", et Michel Bibaud, qui y fixe le trait assez émoussé de sa satire, représentent alors mieux que Mermet et Quesnel, la valeur de notre art canadien. Michel Bibaud a publié en 1830 le premier recueil de poésie canadiennes : "Epitres, Satires, Chansons, Epigrammes et autres pièces de vers.

TROISIEME PERIODE, 1820-1860

Cette troisième période est celle où notre littérature nationale prit un premier et véritable essor. La poésie s'exprime par la voix de Garneau, de Lenoir, de Fiset et surtout par celle plus émue et plus retentissante de Crémazie. Elle se fait plus ample, et elle essaie de mieux chanter les joies ou les tristesses de l'âme canadienne. Il n'est point de canadiens qui ne sachent par cœur le Chant du vieux Soldat dont le refrain "Dis-moi, mon fils, ne paraissent-ils pas," prend parfois une véritable grandeur épique et le Drapeau de Carillon, triste odyssée, où le poète atteint l'émotion la plus vraie.

Mais encore que la poésie ait, à ce moment, tenté un effort considérable pour se dégager et s'envoler, c'est en prose qu'ont été écrites les meilleures œuvres. Etienne Parent, tour à tour journaliste, philosophe, sociologue, publie dans le "Canadien" des articles qui lui valent d'avoir été le meilleur journaliste de son temps, et il expose du haut des tribunes de conférences des théories philosophiques, et d'économie sociale, qui attirent l'attention des penseurs. Papineau, Morin, La Fontaine sont des orateurs d'allure et d'esprit différents, mais qu'unit pour

(*A suivre à la 3ème page*)

AVIS

AVIS est donné par les présentes que Aimée Rita Elliott, de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba, femme mariée, fera demande au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir son bill de divorce contre son mari, Dawson Whitla Elliott, de la dite Cité de Winnipeg, pour motifs d'adultère et abandon.

Daté dans la Cité de Winnipeg, province du Manitoba, ce 21ème jour d'Avril, A. D. 1915.

BONNAR, TRUEMAN, HOLLANDS & ROBINSON,
Soliciteurs pour l'Applicante,
503-504, Winnipeg Electric Railway Chambers, Winnipeg, Manitoba.
28-42.

Conference

(Suite de la 2e Page)

un temps la défense des intérêts communs. Papineau surtout est l'orateur populaire le plus goûté, le plus applaudi, et son éloquence un peu rude, mais forte, agressive, irritée, remue profondément la conscience de ses compatriotes. Le journalisme se ressent des agitations de la tribune, il invective autant qu'il argumente, et l'on peut trouver dans les feuilles de l'époque, et notamment dans la "Minerve", de curieux exemples de littérature démagogique.

Tous ces bouleversements de la politique rendent les esprits plus attentifs à l'histoire et au problème de nos destinées. Michel Bibaud et Garneau écrivent suivant une conception bien différente l'histoire générale du Canada, pendant que l'abbé Ferland fait et publie un Cours d'Histoire qui ne dépassera pas les limites de la domination française. Les ouvrages de Garneau et de Ferland restent encore les deux œuvres historiques les plus fortes qu'il y ait peut-être jusqu'ici dans notre littérature.

QUATRIEME PERIODE 1860-1900

Cette période est déterminée par un mouvement plus accentué de la vie intellectuelle, qui se manifestera dès 1860. La plupart des travailleurs de la période précédente vivent encore; de nouveaux ouvriers se joignent à eux, parmi lesquels il faut surtout signaler l'abbé Casgrain, de Gaspé, Gérin Lajoie, Chauveau, Taché, LaRue. L'abbé Casgrain, le docteur Hubert LaRue et Joseph Charles Taché fondent les Soirait le l?acnBuffo shrdlu etaoin shrdl rées Canadiennes" en 1861; en 1863 parait le "Foyer Canadien" et, en 1864 la "Revue Canadienne". Plus tard l'on vit naitre et périr après un temps plus ou moins long d'effort et de travail, des recueils périodiques qui contribuèrent beaucoup à développer les ambitions littéraires.

Pendant cette quatrième période, la poésie canadienne, que Crémazie avait animée d'un souffle nouveau, essaie de se faire encore plus souple, plus variée, plus abondante. Fréchette et Lemay conduisent longtemps le chœur de nos poètes. Fréchette, dont les principales œuvres sont "Mes Loisirs," "La voix de l'Exilé," "Pêle-Mêle", les "Fleurs Boréales," la Légende d'un Peuple" et Feuilles Volantes," mérite d'occuper une large place dans l'histoire de notre poésie canadienne: Lemay donne successivement au public, "Essais poétiques," Evangéline," "Les Vengeances", "Fables Canadiennes," petits poèmes et les "Gouttelettes," (1910). Ce dernier recueil reste l'un des meilleurs, sinon le meilleur que nous aient donné jusqu'ici nos poètes. Nous aimons à lire ces vers parce qu'ils sont bien faits, nous nous plaisons à les lire, parce qu'ils sont canadiens. Il parait alors qu'il était convenable à tout écrivain de rimer quelques strophes. Chauveau, l'abbé Casgrain, Gérin Lajoie, Napoléon Legendre, M. Sulte, M. Routhier, l'auteur de notre hymne national, qui sont plutôt des prosateurs, auraient pensé manquer de déférence pour les Muses s'ils ne leur avaient sacrifié quelques pièces, où la prose s'est bien fait encore une large place. Notre poésie se fait plus originale, plus vive avec M. Lemay, dernière manière, avec MM. Emile Nelligan, Albert Lozeau, Charles Gill, Albert Ferland et quelques autres qui se sont groupés dans l'Ecole Littéraire de Montréal.

En même temps que la poésie, la prose a multiplié ses œuvres, pendant la quatrième période de notre vie littéraire. l'histoire surtout a considérablement agrandi le champ de ses travaux et elle a plus minutieusement étudié les faits. Les noms de l'abbé Casgrain, Gerin Lajoie, ceux de MM. Sulte, Edmond Roy, Dionne, Gosselin et DeCelles, représentent une œuvre importante où l'on peut suivre le progrès de nos études historiques.

Le roman qui naquit pendant la période précédente a plus de mal à se constituer, et n'a pas donné des œuvres aussi nombreuses. DeGaspé reste encore notre meilleur romancier bien que ses "Anciens Canadiens" datent de 1863. Cependant Chauveau nous donne "Charles Guérin"; Gerin Lajoie publie "Jean Rivard," qui est avant tout un roman de colonisation; de Boucherville attire sur lui l'attention des lecteurs en publiant "Une de perdue, deux de trouvées," roman de mœurs et d'aventure, qui est, en somme une de nos meilleures œuvres d'imagination; Marmette pratique surtout le roman historique: Charles et Eva, François de Bienville, L'intendant Bigot, le Chevalier de Mornac, le Tomahawk et l'Epée, sont les principales œuvres qu'il a produites; Laure Conan écrit Angéline de Montbrun, à l'Oeuvre et à l'Epreuve, l'Oublié, romans psychologiques et historiques qui révèlent pardessus tout la sensibilité exquise et discrète de l'auteur; Napoléon Bourassa emprunte à l'histoire de la dispersion des Acadiens, le sujet de son roman: Jacques et Marie; tous ces auteurs ont écrit des livres qu'on lit avec intérêt.

Mais notre littérature descriptive, nos livres de fantaisie, de contes et de récits, nos essais de critique, les mélanges de toutes sortes forment un chapitre assez long de l'histoire de cette quatrième période: Buies, Faucher de St. Maurice, Fabre, Marchand, Tardivel, de Nevers, Routhier, Mgr L. A. Paquet, pour ne nommer ici que quelqu'uns des plus considérables, se sont tour à tour passé le flambeau, ou l'ont ensemble tenu en assez bonne place, pour que ne s'éteigne pas la flamme que l'on avait soigneusement ravivée en 1860.

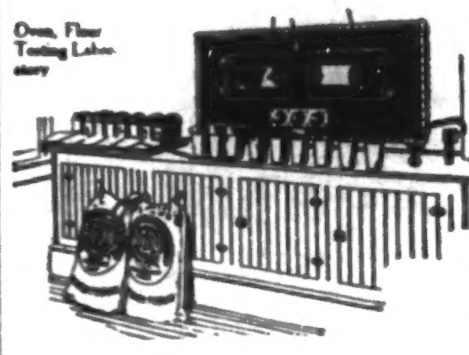
Le Manitoba a aussi quelques écrivains qu'il faut classer sous ce chapitre et qui ont des œuvres d'une haute valeur historique: Mgr A. Taché a laissé sur le Manitoba des études qui sont des documents précieux, tels "Vingt années" de missions dans le Nord d'Ouest et Une Esquisse sur le Nord d'Ouest; M. le juge L. A. Prud'homme, dont la plume élégante et facile séduit toujours ses lecteurs, publie depuis plus de 20 ans dans la *Revue Canadienne*, une série d'études sur l'Ouest Canadien, qui seront bientôt sans doute réunies en volume; l'abbé George Dugas, que nous pouvons aussi réclamer des nôtres, nous a donné de nombreux récits de l'Ouest; et Dom Benoit, bien qu'il soit d'origine française, nous a laissé dans la vie de Mgr Taché une œuvre vraiment manitobaine. Il faut aussi rendre un tribut d'éloges au Révérend Père Morice, à M. l'abbé Jolys et à M. Ed. Buron, bien manitobain celui-là puisqu'il est né à Saint-Boniface, qui a écrit "Les Richesses du Canada et Voyage d'un Canadien en France."

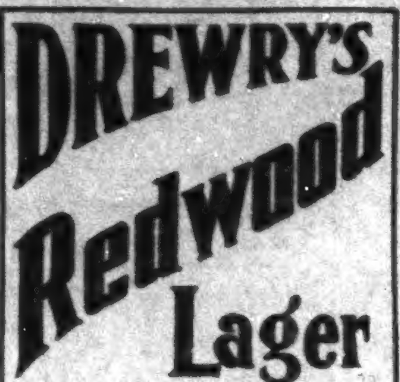
Il semble que depuis 1900 notre littérature canadienne soit en voie de progrès. Quelques-uns de nos meilleurs livres ont été publiés depuis cette date. Notre littérature se développe et l'on voit tous les ans s'allonger la liste des ouvrages que mettent au jour nos travailleurs. Et nos ouvrages sont d'une qualité de plus en plus recherchée.

Le "Jean Talon" de M. Chapais, "Louis Hébert" de Laure Conan, "La Paon d'émail" de Paul Morin, les "Aspirations" de M. Chapman, "Au Large de l'Ecueil" et à Travers la Flamme" d'Hector Bernier, "Chez Nous" d'Adjutor Rivard, les "Discours" de M. Henri Bourassa, le plus vigoureux, le plus applaudi et le plus éloquent de nos orateurs canadiens, pour ne parler ici que de quelques-unes de nos productions les plus récentes, attestent que nos ressources intellectuelles vont s'accroissant toujours et que les talents murissent et se perfectionnent.

Lisons, Mesdemoiselles ces belles pages d'histoire, ces magnifiques descriptions de notre Canada, écrites par des cœurs qui l'aimaient et qui nous le feront apprécier, aimer davantage. Parlons avec amour, avec respect, avec gloire, notre langue française, bel et noble héritage de nos aieux. Proclamons bien haut devant ceux qui voudraient la faire disparaitre qu'elle est toujours vivace et ne mourra pas, aussi longtemps qu'il y aura des femmes canadiennes-françaises. Chantons le bonheur de vivre sur le sol canadien, en redisant avec Crémazie:

Heureux qui le connait, plus heureux
qui l'habite,
Et, ne quittant jamais pour chercher
d'autres cieux,
Les rives du grand fleuve où le bonheur l'invite,
Sait vivre et sait mourir où dorment
ses aieux.





Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

DEUXIEME ANNIVERSAIRE

Sa Grandeur Monseigneur Béliveau célébrait dimanche dernier le deuxième anniversaire de son élévation à l'épiscopat. A cette occasion Monsieur l'Administrateur a chanté pontificalement la grand'messe, avec diacres et sous-diacres. Le sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé J. H. Prud'homme. Le prédicateur a défini le rôle des évêques dans l'Eglise; puis il a fait l'histoire de l'Eglise particulière de Saint-Boniface, avec ses grands évêques, les Provencher, les Taché les Langevin. Il a présenté à Monseigneur l'Administrateur les vœux du clergé et des fidèles.

Chez Nous ET autour de Nous

Madame Lachance, épouse de Son Honneur le maire Lachance, est de retour d'une promenade d'une couple de mois dans sa famille à Montréal.

Etaient de passage à Winnipeg lundi dernier: M. le docteur Masson, de Montréal, qui a soigné Sa Grandeur Mgr Langevin lors de sa dernière maladie à Montréal. M. le docteur Dussault, de Québec, M. D'Ortois, maire de Farnham, M. Thos. Bénard, de Montréal. Ces messieurs étaient en route pour la convention générale des Chevaliers de Colomb, à Seattle. Ils ont été les hôtes de M. J. P. Tremblay et M. J. A. Hébert, de Winnipeg. Ils firent un voyage en automobile jusqu'à Ste-Agathe; dans l'après-midi, Sa Grandeur Mgr Béliveau assista à ce voyage.

L'Hon. juge Prud'homme est parti pour Cross Lake, où il passera une vacance d'une couple de semaines. Il sera l'hôte du R.P. Lecoq, O.M.I.

Mme E. Moissan, rue Vaughan, Winnipeg, ses deux enfants et sa sœur Mlle Blanche Paquette, sont parties samedi pour Laurentia Beach pour un mois.

Mademoiselle Juliette Cusson, fille de notre estimé concitoyen, M. Henri Cusson, rue du Collège, partait la semaine dernière pour Hochelaga, Montréal, où elle se fera religieuse. Un bon nombre de parents, d'amis et d'amies se sont rendus à la gare pour la saluer à son départ.

Quatre cents mécaniciens de la Colombie Anglaise sont passés à Winnipeg mercredi dernier en route pour l'Angleterre, où ils travailleront aux usines de munitions.

Le village de Warren, près de North Bay, Ont., a été à peu près détruit par un incendie jeudi dernier.

M. René Booner, 12 rue Cathédrale, est mort mercredi de blessures causées par la décharge accidentelle d'une arme à feu, pendant qu'il travaillait aux carrières de Beauséjour. Ses funérailles ont eu lieu dimanche dernier à Saint-Boniface en présence d'un grand nombre d'amis, belges et canadiens.

Douze cultivateurs de Buckingham, province de Québec, sont allés visiter les terrains qui se trouvent sur le long du nouveau chemin de fer du Greater Winnipeg Water District. Toute une colonie de cultivateurs s'établira dans cet endroit. Le terrain qui se trouve le long de la ligne est appelé à être très prochainement colonisé.

L'exposition agricole de Brandon a été un grand succès. La récolte s'annonce abondante dans ce district et les cultivateurs étaient en excellente humeur pour prendre part à cette exposition.

Des assemblées de recrutement ont lieu dans divers endroits de la province.

Samedi prochain le 31 courant aura lieu un pique-nique à la Grande Pointe au profit de l'église.

Grand pique-nique a Saint Charles

C'est dimanche prochain, le 1er août que nous aurons notre grand pique-nique annuel sur le terrain de l'Eglise.

Nos aimables visiteurs pourront y jouir agréablement d'un programme très fourni.

Le pique-nique commencera par une partie de "base-ball" à trois heures précises. Puis viendront les jeux et les courses de toutes sortes, avec de magnifiques prix pour les gagnants.

Inutile de dire qu'on s'y amusera tant qu'on voudra. Rafraichissements, crême à la glace, fruits de la saison, rien ne manquera pour satisfaire amplement tout le monde. Et nous jouirons de toutes ces douceurs aux sons captivants d'une fanfare de Saint-Boniface.

Le souper sera servi par nos dames et demoiselles sous le feuillage tout verdoyant de nos vieux érables.

Entrée gratuite. Nous espérons recevoir en grand nombre nos amis de Winnipeg, de Saint-Boniface et des environs.

Communiqué.

Assembleés de M. J. A. Beanpré

Samedi 31.—Ecole Lavallée.
Dimanche 1—St-Norbert.
Lundi 2—Norwood.
Mardi 3—St-Vital.
Mercredi 4—Fort Garry.
Jeudi 5—St-Boniface.

INCENDIE AUX COURS A BESTIAUX

Dimanche dernier, vers les deux heures, le feu s'est déclaré aux *stockyards*. Huit grandes étables ont été consumées. Environ quarante bêtes à cornes ont été rôties dans les flammes. Le reste du bétail a pu être évacué dans la campagne environnante. Nos pompiers de Saint-Boniface, dirigés par le chef Marcil, ont rendu les plus grands services et ont réussi à arrêter la conflagration qui ne causera que $35,000 de dommages, le tout couvert par les assurances. Le service de l'aqueduc particulier des Cours a été défectueux.

Le chef Buchanan de Winnipeg a fait une visite sur les lieux et s'est tenu prêt à fournir l'aide nécessaire pour empêcher la propagation de l'incendie.

RESULTAT DES EXAMENS DE PIANO

Couvent des Saint Noms de Jésus et de Marie, St. Boniface, Man. par M. F. L. Willgoose, bachelier es-musique, représentant l'Université de London, Ont.

Grade IV—Avec grande distinction, Mlle A. Gagné, 91½%.

Grade III—Avec grande distinction, Mlles M. A. Béliveau 95%; A. Bernier 92½%; M. Kelpin 91%; M. Davey 86%. Avec distinction Mlle J. Smith 79%. D'une manière satisfaisante Mlle A. Baril 71%.

Grade II—Avec grande distinction, Mlles M. Van Bellegham 91%; J. Lavoie 89½%; M. Mager 89%. Avec distinction, Mlles E. Longpré 81%; Y. McMillan 80½%; L. Maurier 80%.

Grade I—Avec grande distinction, Mlles J. Blanc 88½%; J. Marcoux 88%. Avec distinction, Mlle E. Hearn, 93%.

Grade III—Harmonie: Avec distinction, Mlles A. Gagné 82%; C. Fortier, 76%. D'une manière satisfaisante, Mlle A. Willan 69%.

Grade II—Théorie: Avec grande distinction, Mlles C. Toupin 100%; J. Smith 100%; M. A. Béliveau 98%; A. Baril 93%; M. Kelpin 91%; I. Marion 8%. Avec distinction, Mlle Y. McMillan 80%. D'une manière satisfaisante, Mlle E. Longpré.

Médaille d'or offerte par l'Université à l'élève qui a conservé 95%, méritée par Mlle M. A. Béliveau.

Correspondance

Monsieur le Rédacteur,
Le Manitoba,
Saint-Boniface, Man.

Dans votre numéro du 21 courant parait une lettre de M. J. B. Joyal, concernant certaines réclamations qu'il a eues contre des compagnies d'Assurances à cause d'un incendie chez lui. Il félicite et très justement la Cusson Agencies Limited pour la promptitude avec laquelle ses compagnies ont réglé sa réclamation. Il critique aussi très sévèrement une autre agence sans la nommer, où le règlement aurait été très lent et pas pour le plein montant de la réclamation. Comme le bureau de M. Cusson et le nôtre sont, nous le croyons, deux des bureaux d'assurances les plus en vue ici, certains de vos lecteurs seraient peut-etre portés à nous attribuer la critique de M. Joyal, et injustement, car jusqu'à présent du moins, nous ne portons aucune de ses assurances.

Nous regrettons que M. Joyal ne se soit pas contenté de féliciter la Cusson Agencies, vu qu'il ne voulait pas nommer l'agence qu'il désirait critiquer.

Espérant que vous voudrez bien reproduire celle-ci, et vous remerciant à l'avance, veuillez nous croire,

Vos très dévoués,
BERTRAND-HÉBERT CIE.
J. A. Hébert.

POUR RIRE

(L'Artisan)

La semaine dernière une nouvelle sténographe se présentait pour travailler à nos bureaux. Elle prétendait pouvoir écrire facilement 120 mots à la minute. Pour me renseigner sur ses capacités, je lui dictai la lettre suivante :

"Cher Monsieur : J'accuse réception de votre honorée en date de ce jour. J'ai référé à notre avocat, la plainte au sujet du paiement des cotisations de votre enfant. Quant au décès de M. E. Boucher, vous devrez me fournir les documents suivants : livret de reçus, extrait de baptême, extrait de sépulture, certificat du médecin, certificat d'identification, certificat de contrat de mariage. Le Conseil exécutif m'a autorisé à remercier votre succursale pour le recrutement de 4 nouveaux membres depuis le commencement du concours d'argent, et il espère que votre succursale pourra assez facilement recruter encore 2 membres par mois d'ici à la fin de l'année. Espérant que vous m'écrirez, je demeure, etc."

Avec beaucoup de satisfaction, je constatai qu'elle écrivait en effet la sténographie avec beaucoup de rapidité et je remarquai aussi qu'elle comprenait du premier coup car elle ne me fit pas répéter une seule phrase. Intérieurement je me félicitai de cette excellente acquisition et je lui dit : "Mademoiselle, veuillez m'écrire immédiatement cette importante lettre."

Elle s'installa au clavigraphe et au bout d'une heure elle me rapporta le chef-d'œuvre suivant :

"Cher Monsieur: Jaquette de réception de votre Honoré est en tête de ce char. J'ai râflé à notre avocat la plante au sujet du paiement des cotisations du veau enfant. Quant aux dés, si Monsieur est boucher vous devrez me vernir. A l'école les docteurs s'ennuient : livre de lutte, extrait de baleine, extrait de morue, sept gigots de médecins sept gigots de détectives, aide de natation, système est contraire du mariage. Des conseils excellents m'ont autorisé à renverser votre successeur. Bourre-le secrètement avec 4 nouveaux meubles. Depuis le commissaire du concours tournant et il semble que votre sucre pourrit assez facilement. Mais reculez encore deux meubles par mois. D'ici il a faim d'âne. Espérant que vous maigrirez, je me meurs."

"Mais, Mademoiselle, lui dis-je d'un ton légèrement narquois, comment avez-vous pu réussir à écrire tout celà ?"

"Oh Monsieur, me répondit-elle avec satisfaction, c'est très facile de déchiffrer la sténographie quant on est intelligente et qu'on fait attention !"

UN TOUR PENDABLE

On sait avec quelle vigilance et quelle sévérité les Allemands gardent la frontière hollando-belge pour empêcher la conrtebande, l'espionnage et surtout le départ des jeunes gens belges pour le front. Fils de fer barbelés, mines chiens policiers et uhlans, tout est mis en œuvre pour tenir les Belges prisonniers dans leur propre pays. Et, malgré tout, nombreux sont encore les jeunes Belges qui parviennent à s'échapper pour aller rejoindre la vaillante petite armée du roi Albert. La balourdise allemande ne peut rien contre la malice flamande ou wallonne. Ces jours derniers, un groupe de jeunes Liégeois ont joué aux Boches un tour pendable.

Ils avaient obtenu, non sans peine, de l'autorité allemande, l'autorisation d'organiser une course cycliste sur route, pour amateurs, avec comme parcours: Liége-frontière... Il y eut 26 partants.

Les soldats allemands, désœuvrés, les virent avec plaisir au départ et aux contrôles. A l'arrivée, les sentinelles allemandes se passionnèrent au plus haut degré en voyant que les 26 coureurs, tout près du but, étaient encore en peloton, roue dans roue: quelle course merveilleuse !

Déjà, les Boches s'apprêtaient à acclamer le vainqueur, quand... tout à coup ils constatèrent que les cyclistes, au lieu de ralentir, continuaient à toute vitesse vers le poteau-frontière. Ils se ressaisirent, mais trop tard, tirèrent quelques coups de fusil qui manquèrent leur but. Déjà, les 26 valeureux Liégeois étaient en territoire hollandais, triomphants. Et cela fera quelques bons soldats de plus pour l'armée du roi Albert...

SIR ROBERT BORDEN

Sir Robert Borden premier-ministre du Canada, est de retour en Angleterre, après avoir visité les Canadiens en France.

L'honorable premier-ministre a eu des conférences avec le général Joffre, et sir John French; il a aussi été l'hôte du président Poincaré à Paris. Partout sur son passage le nom du Canada fut acclamé.

Sir Robert Borden a été heureux de constater la haute réputation des troupes canadiennes; de son côté, il revient émerveillé de la bravoure du peuple français. *Je suis plein d'admiration, a-t-il dit, pour l'esprit qui domine en France : c'est partout du courage, de la détermination, du sang-froid et de la valeur.*

UNE HEUREUSE INITIATIVE

Sur la requête qui leur a été présentée par la Ligue du Sacré-Cœur, les candidats dans le comté de St-Boniface et leurs organisateurs ont signé hier soir l'engagement suivant :

Nous, candidats dans la présente élection pour le comté de Saint-Boniface, nous engageons à ne pas donner de boissons enivrantes aux électeurs; nous nous engageons aussi à défendre à nos organisations respectives de distribuer des boissons enivrantes.

Et les dites organisations s'engagent à respecter cette défense des deux candidats, soit par elles-mêmes soit par leurs agents électoraux.

LE R. P. FUCHS, S.J.

Au moment d'aller sous presse nous apprenons que le R.P. Fuchs, S.J., du collège de Saint-Boniface est décédé hier à l'Hôpital après une maladie de plusieurs mois.

Le Père Fuchs était un professeur éminent: théologien, chimiste, physicien.

Ses funérailles auront lieu jeudi matin à 8 heures, à la cathédrale.

LES PERTES CANADIENNES

Jusqu'à date les pertes canadiennes à la guerre sont divisées comme suit : morts, 1,809; blessés, 6,624; manquant à l'appel, 1,915. Total : 10,348.

LE TESTAMENT D'UNE FRANÇAISE

Marseille, 24.—Mme Revonna, connue par sa philanthropie, et appartenant à la haute société de Marseille, est morte récemment et a laissé un testament qui contient les recommandations suivantes :

"Si je meurs avant la fin de la guerre, je désire que mes restes reposent provisoirement dans la crypte de l'église, et soient définitivement inhumés sur le champ de bataille où les Français gagneront la victoire finale. Je lègue toute ma fortune à la ville dont le nom sera donné à cette victoire."

LE DERNIER MOT DES ETATS-UNIS A L'ALLEMAGNE

Toute la presse loue la note américaine—l'Allemagne maintiendra son attitude quand même.

Washington, 24.—Après avoir publié aujourd'hui sa note dans laquelle il avertit l'Allemagne qu'on tiendra pour un acte délibérément hostile une nouvelle violation des droits des Américains par les commandants des submersibles teutons, le gouvernement des Etats-Unis attend que la situation prenne de nouveaux développements.

On est d'opinion ici que l'expression "acte délibérément hostile" constitue le dernier mot des Etats-Unis au sujet des opérations sous-marines. Ils n'atténuent pas, mais soulignent plutôt avec plus de vigueur les demandes formulées dans les notes précédentes.

La note est maintenant entre les mains du gouvernement allemand, mais on ne s'attend pas à recevoir une réponse avant plusieurs semaines.

Le président Wilson et le secrétaire d'Etat Lansing, ont quitté Washington aujourd'hui.

APPUI UNANIME

New-York.—Les journaux américains de toutes les régions et de tous les partis donnent un appui quasi unanime au président Wilson. On loue la troisième note américaine comme un modèle au point de vue de la forme, et quant au fond on l'appelle un ultimatum.

L'OPINION A BERLIN

Berlin, via Londres.—Les journaux allemands de ce matin n'ont pas encore publié la note américaine, mais ils le feront probablement cet après-midi.

Le comte Ernest Von Raventlow, dans un article dans le *Tages Zeitung*, déclare que quelque soit la teneur de la note, le gouvernement ne restreindra pas ses opérations sous-marines. En tant que l'empire allemand est concerné, il ne peut pas être question d'une autre attitude à prendre. L'Allemagne a choisi la sienne, dit le comte, elle la maintiendra.

Le *Lokal Anzeiger* affirme que la note de Washington n'écarte pas la possibilité de futurs pourparlers.

PLUS DE 1200 PERSONNES NOYEES

Un gros bateau rempli d'excursionnistes chavire sur la rivière Chicago.

Chicago, 24.—Le gros bateau "Eastland", bondé de pique-niqueurs, a chaviré dans la rivière Chicago, à 7.40 heures.

On a rapporté à la police que plus de 1200 personnes se sont noyées.

La compagnie "Western Electric" avait nolisé le bateau pour permettre à ses employés de faire un pique-nique.

C'est une vraie catastrophe nationale aux Etats-Unis.

AVIS

Avis concernant la Succession de Marguerite Mullon, défunte.

AVIS est par les présentes donné que selon les dispositions du *Manitoba Trustee Act* (1913) et les amendements y ajoutés tous les créanciers de, et toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de Marguerite Mullon, décédée, autrefois de la Commune de Morigny, Seine et Oise, France, qui est morte le ou aux environs du 23 juillet 1914, dans la dite Commune de Morigny, Seine et Oise, en France, et pour l'administration des biens de laquelle la Cour de Surrogate de Saint-Boniface, province de Manitoba, a donné des Lettres d'Administration au soussigné François Azarie Dugas, sont maintenant requises d'avoir à envoyer par lettres affranchies ou délivrées au soussigné François Azarie Dugas où à son avocat le ou avant le 17 d'août, 1915, leurs noms et adresses avec détails par écrit de leurs réclamations et la nature de leurs garanties s'ils en ont. Le tout dûment vérifié par déclaration statuaire.

Et prenez avis que après le 17 août 1915, le dit administrateur distribuera les biens de la défunte aux ayant-droit et ne tiendra compte que des réclamations dont il aura alors l'avis et il ne sera pas responsable pour les dits biens ou aucune partie de ces biens à aucune personne ou personnes dont il n'aura pas reçu avis.

Daté à Saint-Boniface, ce 10ème jour de juillet, 1915.

FRANÇOIS AZARIE DUGAS,
Administrateur.
NOEL BERNIER,
son avocat.

37-38

Soumissions

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi le 9 août, 1915, des soumissions pour la construction d'un édifice de bureaux à Indian Head, Sask., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un édifice de bureaux, Indian Head, Sask."

On peut consulter les plans, devis et formules de contrat et se procurer des formules de soumission au bureau de M. H. E. Matthews, architecte, surintendant des Bâtisses Publiques Fédérales, Winnipeg, Man., M. W. T. Mollard, Régina, au surintendant de la Station forestière, Indian Head, ainsi qu'au ministère des Travaux publics à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 12 juillet, 1915. 39-40

VOITURAGE

D'ENFANTS D'ECOLE

DES Soumissions seront reçues par le soussigné, pour le compte de la Commission du District Scolaire de St. Boniface No. 1188, jusqu'à 5 heures P.M. de jeudi le 5 août, 1915, pour la transportation depuis le 17 août 1915, jusqu'au 30 juin 1917, des enfants d'école de la Cité de St. Boniface demeurant sur les parcours suivants ou aux alentours :

PREMIER PARCOURS.—Partant du coin des Routes Dawson et Youville, parcourant ensuite la rue Dugas et suivant après le Chemin Springfield.

SECOND PARCOURS.—Partant de la maison de M. Verhaeghe au sud-est de l'Ecole actuelle St. Isidore, ensuite sur le Chemin Springfield.

Pour embarquer sur chaque parcours un nombre n'excédant pas vingt-huit enfants et les conduire soit à l'Ecole Provencher ou à l'Académie St. Joseph pour les classes et de les ramener par la même route après 4 heures de l'après-midi

Les Commissaires fourniront les voitures nécessaires et se réservent le droit de fixer un horaire qui devra être suivi par les conducteurs, et en plus le soumissionnaire choisi sera tenu de signer un contrat suivant la forme adoptée par le Bureau d'Education et si nécessaire de fournir des garanties au montant de $250.00 par route.

G. A. ROCAN,
Secrétaire-Trésorier.
St. Boniface, Man., 27 juillet 1915.
38-39

BUREAU DES TERRES DU DOMINION, DISTRICT DE WINNIPEG

Avis public est par les présentes donné que le et après le 17ème jour d'août 1915, les terres à culture suivantes seront mises à la disposition du public qui voudrait faire ses entrées comme Homestead.

Township 27, Range 3 East of P.M.
Township 34, Range 9 West of P.M.
Township 35, Range 9 West of P.M.
Township 36, Range 9 West of P.M.
Township 70, Range 5 West of P.M.
Township 71, Range 5 West of P.M.

Excepté les terres d'Ecole et les terres de la Cie. de la Baie d'Hudson, toutes les terres à bois et les terres de un ½ mille du centre de la ligne du Chemin de fer de la Cie. de la Baie d'Hudson.

Daté à Winnipeg, 15 ème jour de Juillet 1915.

L. RANKIN,
Agent des Terres du Dominion.
38-40

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou a acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.
25 cts le pouce par insertion.

A louer—Maison semi-moderne, rue Laflèche, 6 pièces. S'adresser au *Manitoba* 42 avenue Provencher, Saint-Boniface.

Servante demandée. — On demande une servante générale. S'adresser à Madame Dr Lachance, No. 4 rue Hamel. 38-40

Excursions d'été sur le C.P.R. Billets bons pour 60 jours: Montréal $55.00; Québec $60.00; par les Lacs $9.00 de plus. Pour vos billets, adressez-vous à J. C. Marcoux, agent canadien-français du C.P.R., bureau, 64 avenue Provencher, St-Boniface; téléphone Main 4855; résidence Main 4671.

A louer—Une maison semi-moderne sur la rue Victoria. S'adresser aux bureaux du *Manitoba*.

Voyages.—Les personnes qui désireraient faire un voyage vers l'Est ou l'Ouest du Canada, aux Etats-Unis ou tout autre pays feront bien de consulter les annonces du "Grand Tronc Pacifique" et du "Nouveau Transcontinental"; M. M. E. Sabourin, seul agent français au Manitoba. 38-40

Demande d'emploi. — Femme belge se recommande pour l'ouvrage en journées, rue de la Morénie, No. 128, Saint-Boniface. 37-40

A louer.—2 maisons, No. 126 rue Aulneau; maison moderne ; No. 124 rue Aulneau, aussi moderne. S'adresser à M. Ad. Paquin, No. 126 rue Aulneau, St-Boniface. 37-40

A louer.—A très bon marché, 3 logements. S'adresser à M. P. Brault, 485 rue Langevin, Saint-Boniface. 35-36

TERRE A VENDRE A BAS PRIX—Vingt-quatre subdivisions de bon terrain à vendre près de Winnipeg à $30.00 (trente piastres) de l'acre. Adressez à J. H. Stanger & Co., Lockport, Man. Pas d'agents. 33-36

Café Commercial—Repas à toutes heures. Fruits et Pâtisseries de première classe. Tabacs, cigares, cigarettes, crême à la glace. Pet. Gaudes, propriétaire, No. 493 rue DesMeurons, Saint-Boniface.

A vendre: 3 chevaux et 3 voitures. S'adresser à L. J. Collin, 13 avenue Provencher, St-Boniface. 29.

ACTE DE L'ARPENTAGE DES TERRE DU DOMINION

En conformité avec les dispositions de la Section 58 de l'Acte de l'Arpentage des Terres du Dominion, avis public est donné par les présentes que le Ministre de l'Intérieur a reçu une pétition des propriétaires des terrains ou des tenanciers de terrain comme homestead dans le Township 24 Rang 6 Est du principal Méridien faisant remarquer que les poteaux indicateurs de l'arpentage original du dit Township ont disparu et demandant un nouvel arpentage.

Toute personne capable d'indiquer la position de l'un ou plus de ces poteaux indicateurs ou en possession de quelques renseignements pouvant permettre d'établir la position de ces poteaux est requise par les présentes d'en donner avis par lettre enregistrée au Ministre de l'Intérieur, avant ou pour le 30 juillet 1915.

E. DEVILLE,
Arpenteur général
des Terres du Dominion.
Ottawa, 12 juin 1915. 34-37